

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3174

24 décembre 2011

### SOMMAIRE

Alta Investissements S.A. ....	152330	CVM SPF S.A. ....	152307
Altiga International S.A. ....	152330	C.Z.C. S.A. ....	152332
Altiga International S.A. ....	152330	Ebuzzing ....	152336
Ambassador S.à r.l. ....	152335	e-plus 3G Luxembourg ....	152335
Antar Invest SA ....	152330	Evonik Re S.A. ....	152333
A.S. Adventure Luxembourg S.A. ....	152307	Federale Management S.A. ....	152345
Bamalité S.A. ....	152331	Financière de l'Ouest S.A. ....	152335
Bio Technology CONSULTING Sàrl ....	152331	Global Brands S.A. ....	152306
BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS ..	152331	Horatius Sicav ....	152350
BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS ..	152331	Index Luxembourg S.A. Holding ....	152328
Business Solutions Builders (Luxembourg) .....	152344	Index Luxembourg S.A., SPF ....	152328
Cameron Lux I Sàrl ....	152342	INGLENOOK Consulting S.à r.l. ....	152332
Cameron Lux IV Sàrl ....	152349	LMR Global Holdings S.à r.l. ....	152336
Cameron Lux V S.à r.l. ....	152350	Luxembourg Commodity Undertaking S. à r.l. ....	152349
Casimir S.A. ....	152350	Midelbe S.A. ....	152308
CFI Sàrl ....	152350	Mondorf-Sport Ksibi Sàrl ....	152343
Chaparral International Sàrl ....	152351	Nartal S.A. ....	152310
Châteaux Lux S.A. ....	152344	Oso Group S.A. ....	152343
Cherryhill Holdings S.à r.l. ....	152331	Prodilux Diffusion s.à r.l. ....	152308
Cidron Food Holding S.à r.l. ....	152333	P.S. Bau G.m.b.H. ....	152352
Cidron Food Services S.à r.l. ....	152334	Sonoria Finance (Luxembourg) S.A. ....	152315
Clarity Capital S.A. ....	152351	SRE Cumberland S.à r.l. ....	152352
Classic Marine S.A. ....	152351	SRE Waterloo Properties Sàrl ....	152352
CLAUDIA GELENIA Sàrl - WOHNavant- gART ....	152351	Trophy Investments SIF ....	152330
CLAUDIA GELENIA Sàrl - WOHNavant- gART ....	152351	Vincent Logistics S.à r.l. ....	152352
Cleanoz Luxembourg S.A. ....	152334	WIKIO Luxembourg ....	152336
Climre S.A. ....	152332	Zurich Finance (Luxembourg) S.A. ....	152306
Cofinance Group ....	152334	Zurich Group Funding Luxembourg S.A. .....	152306
Correspondent One S.A. ....	152345	ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A. ....	152306
Crown Premium Private Equity Technolo- gy Ventures ....	152349		

**Zurich Group Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 104.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 novembre 2011.  
Référence de publication: 2011159411/10.  
(110185490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 29.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 novembre 2011.  
Référence de publication: 2011159416/10.  
(110185491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Zurich Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 novembre 2011.  
Référence de publication: 2011159414/10.  
(110185488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Global Brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Cancel and replace the previous publications of December 7, 2011

The board of directors of the Company (the Board) has the honour to invite you to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company (a Meeting), which will be held on *2 January 2012* at 14.00 (Central European Time) in Luxembourg, at the registered office of the Company in order to decide on the following agenda:

*Agenda:*

1. Convening formalities.
2. Splitting of each subscribed and outstanding share of the Company with a nominal value of CHF 0.02 into 10 shares with a nominal value of CHF 0.002;
3. Offsetting of accumulated losses of CHF 6,000,145 against the share premium account and then against the share capital by cancellation of 1,019,267,000 shares with a nominal value of CHF 0.002;
4. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount equivalent to the value of the Company's shareholding in Domino's Pizza Switzerland AG by repurchase of shares of the Company and payment in kind to the shareholders of the Company, prorata to their shareholding, in the form of shares of Domino's Pizza Switzerland AG;
5. Subsequent amendments of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the company and the nominal value of CHF 0.002; and
6. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company to amend the corporate object which will read as follows:
 

"4.1. The Company is an investing company as defined by the AIM Rules of the London Stock Exchange and its investing policy is to acquire stakes, either through the issue of securities or for cash in quoted and non-quoted companies.

4.2 The Company may acquire any participations in and participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares or other securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally securities and financial instruments issued by public or private entity whatsoever.

4.3 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. The Company may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.4 The Company may also acquire and exploit all patents and all other ancillary property rights which are reasonable and necessary for the exploitation of such patents.

4.5 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

7. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011172745/755/46.

---

**A.S. Adventure Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.735.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 3 octobre 2011 que:

- Monsieur Eric Leemans démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat;

- Monsieur Dominique Motte, né le 16 septembre 1964 à Izegem (Belgique) et demeurant vuurkruiserslaan, 12,8870 Izegem (Belgique) est nommé administrateur avec effet au 11 janvier 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

- Monsieur Dominique Motte, né le 16 septembre 1964 à Izegem (Belgique) et demeurant vuurkruiserslaan, 12,8870 Izegem (Belgique) est également nommé administrateur-délégué avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

- Monsieur Tom Lambert, né le 31 août 1972, à Brugge (Belgique) et demeurant Lusthofstraat, 35, 3550 Heusden-Zolder (Belgium) est nommé administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160183/21.

(110186172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**CVM SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 12 janvier 2012 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011178146/795/15.

---

**Midelbe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.283.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 janvier 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 août 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 août 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011171644/1023/17.

**Prodilux Diffusion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 5, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 165.420.

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Mehdi JOUIHRI, responsable administratif, né à Louvain, Belgique, le 27 décembre 1971, demeurant à L-2713 Luxembourg, 3, rue René Weimerskirch,

Monsieur Jean-Claude BOSSI, délégué commercial, né à Villerupt, France, le 1<sup>er</sup> janvier 1960, demeurant à L-8244 Mamer, 10, rue Luitgardis, et

Monsieur Armand HELLERS, délégué commercial, né à Differdange le 14 septembre 1957, demeurant à L-8333 Olm, 6, rue Abraham Lincoln.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PRODILUX DIFFUSION s.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Windhof.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export, le commerce en général et la représentation en gros de piles, accessoires électroménagers, audiovisuels, électroniques, petits accessoires automobiles et produits d'entretien pour véhicules ainsi que de toute marchandises non spécialement réglementée.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-) divisé en quatre cent cinquante (450) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il e saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Souscription*

Les 450 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

M. Mehdi JOUIHRI, préqualifié: .....	150 parts sociales
M. J. Claude BOSSI, préqualifié: .....	150 parts sociales
M. A. HELLERS, préqualifié: .....	150 parts sociales
TOTAL: .....	450 parts sociales

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

*Assemblée générale*

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 5, route des Trois Cantons.
- 2) La société sera gérée par un gérant technique et deux gérants administratifs, savoir:
  - gérant technique: Monsieur Mehdi JOUIHRI, responsable administratif, né à Louvain, Belgique, le 27 décembre 1971, demeurant à L-2713 Luxembourg, 3, rue René Weimerskirch, ici présent et qui accepte le mandat lui conféré,
  - gérants administratifs: Monsieur Jean-Claude BOSSI, délégué commercial, né à Villerupt, France, le 1<sup>er</sup> janvier 1960, demeurant à L-8244 Mamer, 10, rue Luitgardis, et Monsieur Armand HELLERS, délégué commercial, né à Differdange le 14 septembre 1957, demeurant à L-8333 Olm, 6, rue Abraham Lincoln, Ici présents et qui acceptent le mandat leur conféré.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: M. JOUIHRI, J.C. BOSSI, A. HELLERS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 15 décembre 2011. Relation: CAP/2011/480. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174392/116.

(110203218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

**Nartal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 46.600.

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 5, rue Z. Bernard, agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Nartal S.A., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, numéro d'inscription au R.C.S. Luxembourg B. 46.600, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> février 1994, publié au Mémorial C, numéro 183 du 10 mai 1994, en vertu d'une résolution du conseil d'administration du 29 novembre 2011,

une copie de la prédite résolution, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui,

laquelle comparante, agissant es-qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de scission qui suit:

*I. Description de la société à scinder et des sociétés à constituer*

La société à scinder est la société anonyme Nartal S.A., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, numéro d'inscription au R.C.S. Luxembourg B. 46.600, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> février 1994, publié au Mémorial C, numéro 183 du 10 mai 1994. (ci-après la «Société à Scinder»)

Le capital de la société à scinder s'élève actuellement à trente trois mille Euros (33.000,- EUR), représenté par deux cent dix (210) actions sans désignation de valeur nominale.

L'actionnaire unique désire affecter certains éléments d'actifs et de passifs (tels que plus amplement spécifiés ci-dessous) de la Société à Scinder à une société anonyme nouvelle à constituer. Il est dès lors envisagé et proposé par les présentes de scinder la société Nartal S.A. en une société nouvelle (la «Société Nouvelle»), à savoir une société, à constituer sous la dénomination Seemy S.A. et sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège à Luxembourg L-1411, 2 rue des Dahlias, au capital de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros), représenté par 210 (deux cent dix) actions sans désignation de valeur nominale. Le projet des statuts est inclus dans le présent projet de scission.

## *II. Modalités de la scission*

1. La scission est basée sur les états comptables arrêtés de la Société à Scinder en date du 31 octobre 2011.

2. D'un point de vue comptable, la scission prendra effet au 31 octobre 2011.

3. D'un point de vue juridique, la scission prendra effet entre la Société à Scinder et la Société Nouvelle à la date de l'assemblée générale de la Société à Scinder qui approuvera la scission. Elle sera opposable aux tiers à partir de la publication de ladite assemblée au Mémorial C, ceci conformément aux articles 301 et 302 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

4. Les actions nouvelles seront émises avec jouissance à la date de l'assemblée générale qui approuvera la scission.

5. En échange de l'attribution des éléments d'actif et de passif (tels que plus amplement spécifiés ci-dessous) à la Société Nouvelle, celle-ci émettra en faveur de l'actionnaire unique de la société à scinder 210 (deux cent dix) actions sans désignation de valeur nominale.

La différence entre la valeur nette des éléments d'actifs et passifs transférés à la Société Nouvelle et le montant du capital de la Société Nouvelle sera comptabilisée sur un compte prime de scission de la Société Nouvelle.

6. Les actions de la Société Nouvelle étant toutes allouées exclusivement à l'actionnaire unique de la Société à Scinder, soit de manière proportionnelle à sa participation actuelle dans le capital social de la Société à Scinder, ni un rapport écrit d'un expert indépendant prévu par l'article 294 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ni le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 293 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ne seront à établir par application de l'article 307 (5) de la loi précitée.

7. Toutefois, les apports autres qu'en numéraire faits par la Société à Scinder à la Société Nouvelle feront l'objet d'un rapport établi préalablement à sa constitution par un réviseur d'entreprises indépendant, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

8. A l'exception de la rémunération due au réviseur d'entreprises pour son travail dans le cadre de l'établissement du rapport conformément à l'article 26-1 de la loi précitée, aucun avantage particulier (au sens de l'article 289 (2) g) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) ne sera accordé aux membres du conseil d'administration et aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la scission.

9. Conformément à l'article 307 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'actionnaire unique de la Société à Scinder aura le droit d'examiner au siège social de la société à scinder les documents suivants visés par l'article 295 (1) a) et b) de la loi précitée, ceci au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la société à scinder appelée à se prononcer sur le présent projet de scission:

- le présent Projet de Scission; et
- les comptes annuels et les rapports de gestion de la Société à Scinder des trois derniers exercices ainsi que l'état comptable intérimaire au 31 octobre 2011.

Ledit actionnaire peut obtenir une copie des documents mentionnés ci-dessus sur simple demande et sans frais.

10. La scission sera également soumise aux modalités suivantes:

a) la Société Nouvelles acquerra les actifs de la Société à Scinder dans l'état où ils se trouvent à la date d'effet de la scission sans droit de recours contre la Société à Scinder pour quelque raison que ce soit;

b) la Société à Scinder garantit à la Société Nouvelle que les créances cédées dans le cadre de la scission sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés;

c) la Société Nouvelle est redevable à partir de la date d'effet de la scission de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non échus, qui grèvent les éléments d'actif ou de passif respectifs qui lui sont cédés par l'effet de la présente scission;

d) la Société Nouvelle assurera à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui lui sont attribués et elle continuera d'exécuter dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la Société à Scinder;

e) les droits et les créances transmis à la Société Nouvelles sont cédés avec toutes les sûretés réelles ou personnelles qui y sont attachées. La Société Nouvelle sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société à Scinder en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres droits similaires, de sorte que la Société Nouvelle sera autorisée à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage ou autres;

f) la Société Nouvelle renoncera formellement à toutes actions résolutoires qu'elles auront contre la Société à Scinder du fait que cette Société Nouvelle assumera les dettes, charges et obligations de la Société à Scinder.

11. Conformément à l'article 288 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la Société à Scinder continuera à exister avec les éléments d'actif et de passifs non transférés à la Société Nouvelle.

### III. Répartition des éléments du patrimoine actif et passif de la société à scinder entre les nouvelles sociétés

La répartition ci-dessous est basée sur la situation comptable au 31 octobre 2011. A la Société Nouvelle seront affectés les éléments d'actif et de passif suivants:

Actif EUR		Passif EUR	
Immobilisations financières		Capitaux propres	
Participations		Capital souscrit . . . . .	31.000,00
Antibes Marine Chantier S.A. . . . .	1.219.592,14	Prime de scission . . . . .	1.747.235,72
Actif circulant		Dettes	
Créance Antibes Marine Chantier S.A. . . . .	1.158.464,73	Créances      Compte      courant	
		actionnaires . . . . .	605.778,22
Disponibilités			
Avoir en banque . . . . .	5.957,07		
Total Actif . . . . .	2.384.013,94	Total Passif . . . . .	2.384.013,94

La participation apportée représente 99,70% de la société Antibes Marine Chantier S.A., ayant son siège social à Port Vauban, Aire de carénage, F-06600 Antibes et enregistrée au Registre de Commerce de ANTIBES sous le numéro B 037 020 799.

La quote part de la Société dans les fonds propres de Antibes Marine Chantier S.A. au 31 décembre 2010 s'élève à 99,70% de 765.893,- EUR, soit 763.595,32 EUR.

### IV. Statuts de la société nouvelle

#### «Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Seemy S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg L-1411, 2 rue des Dahlias . Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui -sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

#### Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par deux cent dix (210) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.



Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation où publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de scission.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en une langue de lui connue, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16490. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2011.

F. KESSELER.

Référence de publication: 2011174834/238.

(110203221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

**Sonoria Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 165.424.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of December.

Before Maître Camille MINES, notary, residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

the company Luxglobal Services S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg Laws, with registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered at Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 160.089

duly represented by Mrs Véronique GILSON-BARATON, employee, professionally residing in Capellen by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 29<sup>th</sup> November 2011.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (hereinafter the "Articles") of a company, which it declares to establish as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of SONORIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter the "Company").

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (hereinafter the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (hereinafter the "Board of Directors").

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Corporate Objects.**

4.1 The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

4.2 The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

**Share Capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 31.000.- (thirty-one thousand euros), represented by 310 (three hundred ten) shares having a par value of 100 (one hundred) euros each.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

## **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Companies Act").

### **6.6 Transfer of Shares.**

6.6.1 Any Transfer of Shares either to an existing Shareholder or to a third party shall be subject to a pre-emptive right in favor of the other Shareholders (hereinafter the "Other Shareholders") in proportion to their respective shareholdings in accordance with these Articles.

6.6.2 For the purpose of this and the following articles, the term "Transfer" shall mean any transaction which has as a goal, or results in, the transfer of Shares or of a right in rem on Shares, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, contributions, exchange transactions, transfers of universities of assets, mergers, de-mergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well as the granting of options to purchase or sell Shares or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial Transfer of the economical benefits, the ownership, or the voting rights of Shares shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise.

6.6.3 Any holder of property rights on Shares who wishes to transfer his/her or its Shares (hereinafter the "Offering Shareholder") shall notify the Company as soon as possible about the contemplated Transfer (hereinafter the "Offer"). The notice shall be made by registered letter with indication of the number of Shares the Offering Shareholder intends to transfer, the identity and the address of each prospective transferee and, if applicable, the price or the value of the Shares (the "Price") retained by the parties in light of the proposed Transfer and all other terms of the planned Transfer (hereinafter the "Notice").

6.6.4 From the date of the Notice, the Board of Directors of the Company shall meet within two (2) weeks with the purpose to approve or disapprove the Offer.

6.6.5 Upon approval or disapproval of the Offer by the Board of Directors, an extraordinary General Meeting of the Shareholders (hereinafter the "GMS") has to be convened within two (2) weeks with the purpose to approve or disapprove the Offer.

If the GMS approves the Offer, the procedure described hereafter in articles 6.6.7 and following has to be followed.

If the GMS disapproves the Offer, the Company will have to buy the relevant Shares under the conditions indicated in the Notice subject to the determination of the Price according to the provisions of Section 6.6.9 below and according to Luxembourg Company Law requirements.

6.6.6 The GMS empowers the Board of the Directors to address within eight (8) days following the decision the Notice to the Other Shareholders at the address mentioned in the register of Shareholders with the indication of the number of Shares they are entitled to acquire according to their rights in the Company.

6.6.7 The Other Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive rights with respect to the Shares which the Offering Shareholder intends to transfer within the period of fifteen (15) days from the receipt of the Notice.

6.6.8 The Other Shareholders who wish to exercise their pre-emptive rights, shall notify within ten (10) days the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of Shareholders), with copy to the Board of Directors, by registered letter with indication of the number of Shares for which they exercise their pre-emptive rights and the maximum number of Shares which they would accept to acquire in the case all the Shares are not acquired by the Other Shareholders. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of this letter.

6.6.9 The pre-emptive right shall be exercised at the Price determined by the parties. If the Other Shareholders do not agree and deem the Price to be above the fair market value, the Price will be determined by an independent expert of an international accounting firm of prime repute, appointed by the Offering Shareholder and the Other Shareholders in mutual consent. Failing an agreement to the Price proposed hereupon, the chairman of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises should appoint an independent expert. The determination of the fair market value by the independent expert, to be done within a reasonable period of time, shall be final and binding upon the Offering Shareholder and the Other Shareholders.

6.6.10 If the Other Shareholders exercise the pre-emptive rights with respect to a number of Shares greater than their pro rata amount of Shares of the number of Shares offered, the number of Shares they each will acquire shall be determined by the Board of the Directors as follows:

a) the Other Shareholders, who have exercised their pre-emptive rights with respect to all or a proportionally smaller number of Shares in comparison to their Shares in the capital, will acquire the number of Shares for which they exercised their pre-emptive right;

b) the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to a proportionally greater number of Shares in comparison to their Shares in the capital, shall be entitled to such part of the offered Shares, remaining after deduction of the Shares for the Other Shareholders referred to in a), as is equal to their proportional part in the capital of the Company.

6.6.11 If the pre-emptive rights have been exercised with respect to a total number of Shares smaller than the number of Shares offered, the Shares for which the pre-emptive right has been exercised shall be transferred to the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to these Shares. The remaining Shares shall be transferred to the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to these Shares up to the maximum number of Shares that they have accepted to acquire.

6.6.12 If, after the exercise of the pre-emptive rights, not all the Shares have been transferred, the pre-emptive rights will not be considered to be exercised with respect to these Shares and the Offering Shareholder may transfer these Shares under the conditions indicated in the Notice but subject to the prior approval of the GMS as described in Section 14 of these Articles of Association in case of Transfer to a third party.

6.6.13 If the GMS does not approve the said Transfer to a third party, the Company will have to buy the relevant Shares under the conditions indicated in the Notice, subject to the determination of the Price according to the provisions of section 6.6.9 above, and according to Luxembourg Company Law requirements.

6.6.14 The payment of the Price or the fair market value mentioned in section 6.6.9, as the case may be, and the Transfer of the Shares shall take place simultaneously within thirty (30) days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.

## **Management - Supervision**

### **Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.**

7.1 In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

7.2 The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

7.3 The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

7.4 In the event of one or more vacancies at the Board of Directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

### **Art. 8. Meetings of the Board of Directors.**

8.1 The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of Board of Directors meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors by each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside the Grand Duchy of Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy

8.8 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A conference call where the majority of the participants are physically present in the Grand Duchy of Luxembourg shall be deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.9 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if all of its members are present or represented.

8.10 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

8.11 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.12 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by an unanimous vote.

8.13 Notwithstanding the provisions of Article 8.10, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by all the members of the Board of Directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by all the members of the Board of Directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members regarding transactions with a maximum value of EUR 5.000.- (five thousand euros) per transaction.

The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to prior authorisation of the shareholders meeting given in General Meeting.

The Company shall be validly bound in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Audit.** The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), or to one or several auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

### General Meetings of Shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

#### Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of June each year at 11:30 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

#### Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any three (3) directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, e-mail or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

### Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

**Art. 17. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on the 1<sup>st</sup> January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December of each year.

#### Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

#### **Art. 19. Distribution of Profits.**

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5%) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

### **General Provision**

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

Shareholders	Subscribed capital (in EUR)	Paid-in capital (in EUR)	Number of shares
Luxglobal Services S.à r.l. . . . . .	31,000.-	31,000.-	310
Total: . . . . .	31,000.-	31,000.-	310

The 310 (three hundred ten) shares of the Company have been entirely subscribed by the sole subscriber and entirely paid in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December 2011.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2012.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.300,-.

#### *Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named persons, duly represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one).



3. The following persons are appointed as directors:

*Director A:*

- Mr. Claude A.P. Zimmer, born in Luxembourg on July 18<sup>th</sup>, 1956, with professional address in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

*Directors B:*

- Mr. Hendrik H.J. Kemmerling, born in Heerlen (NL) on March 22<sup>nd</sup>, 1965, with professional address in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare and

- Luxglobal Management S.à r.l., with registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, RCSL B 159.893, represented by Mr Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

The company will be validly bound by the joint signatures of a Director A with a Director B.

4. Has been appointed as statutory auditor:

Zimmer & Partners S.A., 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 151.507.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in 2017 (two thousand and seventeen).

6. The Board of Directors is authorised within the limits of article 11 to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in connection therewith to any member or members of the Board or to any committee (the members of which need not be directors).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known by the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. la société Luxglobal Services S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.089,

ici représentée par Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen, en vertu d'une procuration lui délivrée le 29 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Nom - Siège social - Durée - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de SONORIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être déplacé en tout autre lieu à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (ci-après l'"Assemblée Générale") délibérant de la même manière que pour la modification des statuts. Il pourra être déplacé en tout autre lieu à l'intérieur de la commune par une résolution du conseil d'administration de la Société (ci-après le "Conseil d'Administration").

2.2. Si des événements extraordinaires de nature politique, économique ou social de nature à affecter l'activité normale au siège social ou la facilité habituelle de communication entre ce siège et des pays étrangers, interviennent ou sont imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à ce que les circonstances soient retournées à la normale. Un tel transfert n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui demeurera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le plus apte à le faire dans de telles circonstances.

**Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la possession, l'administration, et le développement de ces participations.

4.2. L'objet de la société est, en particulier, l'acquisition de toutes sortes de titres, négociables ou non, d'actions, d'obligations, de titres d'obligations, de titre de créances et d'autres titres, y compris ceux émis par tout Gouvernement ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous les droits qui y sont attachés, soit par achat, contribution, souscription, option ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière. En outre, la Société pourra procéder à l'acquisition et au développement de brevets et de licences y relatifs.

4.3. La Société pourra contracter des emprunts quelque soit leur forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de titres d'obligations. La Société peut accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou à des sociétés faisant parties du même groupe de sociétés que la Société.

**Capital social - Actions**

**Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (TRENTE ET UN MILLE EUROS) représenté par 310 (trois cent dix) actions, d'une valeur nominale de 100 (cent) euros chacune.

5.2 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée Générale délibérant de la même manière que pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions de la Société seront nominatives.

6.2 Un registre des Actions sera tenu au siège social, où il sera disponible à la consultation pour tout Actionnaire. La propriété des Actions sera établie par une inscription dans ce registre.

Les certificats relatifs à ces inscriptions seront issus d'un carnet et signés par le président du Conseil d'administration et un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. En cas d'action détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits afférents à cette Action jusqu'à la désignation d'une personne comme seule propriétaire à l'égard de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Les montants impayés, s'il en existe, relatifs aux Actions émises et non souscrites pourront être appelés à tout moment à la seule discrétion du Conseil d'administration, à la condition cependant que les appels de fonds portent sur toutes les Actions dans une même proportion et en même temps. Toute somme, dont le paiement est retardé, portera automatiquement intérêts en faveur de la Société à un taux de dix (10) pour cent par année calculé à partir de la date à laquelle le paiement était dû.

6.5 La société peut racheter ses propres Actions dans les limites imposées par la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés Commerciales")

**6.6 Transfert d'actions**

6.6.1 Tout transfert d'actions que ce soit à un Actionnaire actuel ou à un tiers sera sujet à un droit de préemption en faveur des autres Actionnaires (ci-après les "Autres Actionnaires") en proportion de leurs participations respectives conformément aux présents Statuts.

6.6.2 Pour l'objet du présent article et des articles suivants, le mot "Transfert" se rapportera à toute transaction dont le but ou le résultat est le transfert d'actions ou de droits in rem sur des Actions, en contrepartie d'une rémunération ou gratuitement, y compris par le biais d'une vente aux enchères publique volontaire ou résultant d'une décision judiciaire, incluant mais ne se limitant pas aux ventes, contributions, échanges, transferts de classes d'actifs, fusions, scissions, absorptions, liquidations et opération similaires, ainsi que l'octroi d'options d'achat ou de vente d'actions ou la conclusion d'un échange ou autre contrat, de manière à ce que le Transfert de la totalité ou d'une partie des avantages économiques, des droits de propriété ou des droits de vote des Actions ait lieu, que la transaction soit réalisée avec des titres, des espèces ou autre.

6.6.3 Tout détenteur de droits de propriété d'actions qui souhaite transférer ses Actions (ci-après l'"Actionnaire Offrant") devra notifier à la Société, aussi rapidement que possible, un préavis annonçant le Transfert envisagé (ci-après l'"Offre"). Ce préavis devra être envoyé par courrier recommandé et indiquer le nombre d'Actions que l'Actionnaire Offrant a l'intention de transférer, l'identité et l'adresse de chacun des bénéficiaires envisagés et, selon le cas, le prix ou la valeur des Actions (ci-après le "Prix") retenu(e) par les parties en vue du Transfert proposé, ainsi que toutes les modalités du Transfert prévu (ci-après le "Préavis").

6.6.4 Le Conseil d'administration de la Société se réunira dans les deux (2) semaines à partir de la date de Préavis, afin d'approuver ou de rejeter l'Offre.

6.6.5 Sur approbation ou rejet de l'Offre par le Conseil d'administration, une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (ci-après l' "AGE") sera convoquée dans un délai de deux (2) semaines, afin d'approuver ou de rejeter l'Offre.

Si l'AGE approuve l'Offre, la procédure décrite ci-après aux articles 6.6.7. et suivants devra être suivie.

Si l'AGE rejette l'Offre, la Société devra acheter les Actions concernées selon les modalités indiquées dans le Préavis sous réserve de la détermination du Prix conformément aux stipulations de la section 6.6.9 ci-dessous et des dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

6.6.6 l'AGE mandate le Conseil d'administration pour envoyer, dans les huit (8) jours suivants la décision le Préavis aux Autres Actionnaires à l'adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires, avec l'indication du nombre d'actions qu'ils sont autorisés à acquérir selon leurs droits respectifs dans la Société.

6.6.7 Les Autres Actionnaires pourront exercer leurs droits de préemption sur les Actions que l'Actionnaire Offrant envisage de transférer pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du Préavis.

6.6.8 Les Autres Actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits de préemption devront en informer l'Actionnaire Offrant dans un délai de dix (10) jours (à l'adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires), avec copie au Conseil d'administration, par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'actions pour lesquelles ils exercent leurs droits de préemption et le nombre maximum d'actions qu'ils accepteraient d'acquérir si les Actions n'étaient pas acquises dans leur totalité par les Autres Actionnaires. Le droit de préemption sera considéré comme ayant été exercé à la date d'envoi de ladite lettre.

6.6.9 Le droit de préemption sera exercé au Prix déterminé par les parties. Si les Autres Actionnaires ne sont pas d'accord et estiment que le Prix est supérieur à la juste valeur de marché, le Cours sera déterminé par un expert indépendant d'un cabinet comptable international d'excellente réputation, nommé d'un commun accord entre l'actionnaire Offrant et les Autres Actionnaires. A défaut d'accord sur le Prix proposé tel qu'indiqué ci-dessus, le président de l'Institut des Réviseurs d'entreprises du Luxembourg nommera un expert indépendant. La détermination de la juste valeur de marché par l'expert indépendant, qui devra être faite dans un délai raisonnable, sera finale et liera l'actionnaire Offrant et les Autres Actionnaires.

6.6.10 Si les autres Actionnaires exercent leurs droits de préemption sur un nombre d'actions supérieur au nombre d'actions auxquelles ils ont droit au pro rata parmi les Actions offertes, le nombre d'Actions que chacun d'entre eux acquerra sera déterminé par le Conseil d'administration comme suit:

(a) les Autres Actionnaires ayant exercé leurs droits de préemption sur un nombre d'Actions égal ou proportionnellement inférieur au nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital, acquerront le nombre d'Actions sur lesquelles ils ont exercé leurs droits de préemption;

(b) les Autres Actionnaires ayant exercé leur droit de préemption sur un nombre d'Actions proportionnellement supérieur au nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital auront droit à la part d'Actions restante correspondant à leur participation proportionnelle dans le capital de la Société, après déduction des Actions attribuées aux Autres Actionnaires cités au paragraphe a).

6.6.11 Si les droits de préemption ont été exercés sur un nombre total d'actions inférieur au nombre des Actions offertes, les Actions sur lesquelles le droit de préemption a été exercé seront transférées aux Autres Actionnaires ayant exercé leurs droits de préemption sur lesdites Actions. Les Actions restantes seront transférées aux Autres Actionnaires ayant exercé leurs droits de préemption sur lesdites Actions, à hauteur du nombre maximum des Actions qu'ils ont accepté d'acquérir.

6.6.12 Si, après l'exercice des droits de préemption, les Actions n'ont pas été transférées dans leur totalité, les droits de préemption ne seront pas considérés comme exercés sur lesdites Actions et l'actionnaire Offrant pourra transférer ces Actions selon les modalités indiquées dans le Préavis, mais sous réserve de l'approbation préalable de l'AGE, comme indiqué à la section 14 des présents Statuts, dans le cas d'un Transfert à un tiers.

6.6.13 Si l'AGE n'approuve pas ledit Transfert à un tiers, la Société devra acheter les Actions concernées selon les modalités indiquées dans le Préavis, sous réserve que le Prix puisse être déterminé conformément aux stipulations de la section 6.6.9 ci-dessus et des dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

6.6.14 Le paiement du Prix ou de la juste valeur de marché, selon le cas, mentionnés à la section 6.6.9, selon le cas, et le Transfert des Actions devront se dérouler en même temps dans un délai de trente (30) jours à compter de l'exercice du droit de préemption, sans intérêt.

## **Administration - Surveillance**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs.**

7.1 Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas

nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

7.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, fixera le terme de leur mandat ainsi que leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

7.3 Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

7.4 En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du Conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

#### **Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.**

8.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président. Il pourra encore choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité en nombre des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres quelconques du Conseil d'administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'administration. Sauf dans les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable de toutes les personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit (8) jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation, à condition que toutes les réunions soient tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

8.6 Il peut être renoncé à la convocation par un accord écrit ou par téléfax ou télégramme ou télex ou par courriel adressé à tous les membres du Conseil d'administration par chaque administrateur. Aucune convocation spécifique n'est requise pour les réunions tenues aux moments et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil d'administration. Toute réunion tenue hors du Grand-Duché de Luxembourg sera non avenue.

8.7 Tout administrateur peut prendre part à toute réunion du Conseil d'administration en nommant par écrit ou par téléfax ou télégramme ou télex ou par courriel un autre administrateur comme son mandataire.

8.8 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion. Une conférence téléphonique à laquelle la majorité des participants sont physiquement présents au Grand-Duché de Luxembourg sera réputée tenu au Grand-Duché de Luxembourg.

8.9 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions qu'à la condition que tous ses membres soient présents ou représentés.

8.10 Un administrateur ayant un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'administration sera obligé d'en informer le Conseil d'administration et de faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne doit pas prendre part à la procédure y relative du Conseil d'administration. A la prochaine Assemblée Générale, avant que des votes ne soient pris dans toute autre matière, les Actionnaires devront être informés de ces cas dans lesquels un administrateur a eu un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

8.11 Si un quorum du Conseil d'administration ne peut être atteint par le fait d'un conflit d'intérêt, les résolutions votées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront considérées comme valables.

8.12 Toutes les décisions du Conseil d'administration devront être prises à l'unanimité.

8.13 En dépit des dispositions de l'article 8.10, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité ne pourra être affectée ou invalidée par le fait que l'un quelconque ou davantage des administrateurs ou cadres de la Société aient un intérêt, ou soit un administrateur, un associé, un cadre ou un employé de cette autre société, entreprise ou autre entité. Tout administrateur qui est un administrateur ou un cadre ou un employé de

toute société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société va contracter ou autrement s'engager dans une relation d'affaire (excepté avec le consentement préalable de tous les Actionnaires), simplement en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société, entreprise ou autre entité sera empêché de délibérer et de voter ou d'agir dans toute matière ayant trait à ces contrats ou affaires.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les décisions du Conseil d'administration seront retranscrites dans les procès-verbaux et signées par tous les membres du Conseil d'administration. Toutes les procurations resteront attachées à celles-ci.

Les copies ou extraits des procès-verbaux qui seraient produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autrement seront signés par tous les membres du Conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou ces statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de Pouvoir.** Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres pour les transactions jusqu'à une valeur maximale de EUR 5.000.- (cinq mille euros) par transaction.

La délégation en faveur d'un membre du Conseil d'administration est sujette au consentement préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires.

La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12. Indemnisation.** La société pourra indemniser tout administrateur ou cadre et ses héritiers, exécuteur testamentaires et administrateurs pour les dépenses raisonnablement engagées par lui dans le cadre de toute action, procès ou procédure, à laquelle il a été partie en raison de sa qualité actuelle ou passée d'administrateur ou cadre de la Société, ou à sa requête, pour toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne peut se faire indemniser, excepté dans le cas où il est finalement établi que dans une telle action, une tel procès ou une telle procédure, il est responsable pour négligence grossière ou faute.

En cas d'accord préalable, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par cet accord, et seulement si la Société avisée par les conseils d'un professionnel établit que la personne devant être indemnisée n'a pas commis de fautes dans le cadre de ses obligations. Le présent droit à une indemnisation n'exclura pas les autres droits auxquels il aurait pu prétendre.

**Art. 13. Audit.** L'audit des comptes annuels de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'Assemblée Générale qui fixera leur nombre, rémunération, et la fin de leur mandat; ce mandat ne pouvant excéder six (6) ans.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou le(s) réviseur(s) d'entreprises peut(vent) être ré-élu(s) et révoqué(s) à tout moment.

### Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société.

Elle aura tous les pouvoirs pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 15. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires - Autres Assemblées Générales.**

15.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale Annuelle") devra se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité où se situe son siège social comme indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.30 heures.

15.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le prochain jour ouvrable.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle pourra être tenue à l'étranger si d'après le jugement discrétionnaire et sans appel du Conseil d'administration des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 D'autres Assemblées Générales seront tenues en de tels endroits ou lieux tel que spécifié dans les convocations respectives aux assemblées.

#### **Art. 16. Procédure - Vote.**

16.1 L'assemblée Générale se réunira sur convocation du Conseil d'administration ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent par trois (3) administrateurs quelconques agissant conjointement.

16.2 Il sera nécessaire de convoquer une Assemblée Générale chaque fois qu'un groupe d'Actionnaire représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'assemblée.

16.3 Les actionnaires se réuniront sur convocation préalable par lettre recommandée envoyée au minimum huit (8) jours avant. Toutes les convocations d'Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour de ces réunions.

16.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée Générale, l'assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

16.5 Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en nommant par écrit ou par télécopie, télégroupe, télégramme, e-mail ou télex comme mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour prendre part à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne droit à une (1) voix à son Actionnaire.

16.8 Excepté dans les cas où la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les termes de l'article 14 en disposent autrement, les résolutions d'une Assemblée Générale valablement convoquée seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

16.9 Avant de commencer toute délibération, le président de l'assemblée Générale devra nommer un secrétaire et les actionnaires devront nommer un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forme le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui le désire.

16.11 Toutefois, si les décisions de l'assemblée Générale doivent être certifiées conformes, les copies ou les extraits à utiliser en justice ou partout ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'administration ou par deux administrateurs quelconques.

### **Exercice Social - Comptes Annuels - Distribution des Bénéfices**

**Art. 17. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 18. Comptes Annuels.**

18.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil d'administration préparera les comptes annuels de la Société dans les formes requises par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

18.2 Au moins un mois avant l'assemblée Générale Annuelle le Conseil d'administration soumettra le bilan et le compte de résultats de la Société ensemble avec son rapport ainsi que tout autre document requis par la loi au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprises qui rédigera son rapport sur cette base.

18.3 Quinze jours avant l'assemblée Générale Annuelle, le bilan, le compte de résultat, le rapport du conseil, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises ainsi que tout autre document requis par la Loi sur les Sociétés Commerciales seront déposés au siège social de la Société où ils pourront être consultés par les Actionnaires aux heures ouvrables.

#### **Art. 19. Distribution des Bénéfices.**

19.1 Le solde restant au compte de résultats, après déduction des dépenses générales, des charges sociales, amortissements et provisions pour risques et charges passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la société sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.3 Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée Générale.

19.4 Les dividendes lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et à l'endroit fixé par le Conseil d'administration dans les limites de la décision de l'assemblée Générale.

19.5 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter les bénéfices et les réserves distribuables au remboursement de capital sans réduction du capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute à tout moment par une décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

### Dispositions générales

**Art. 22.** Tous les points non expressément prévus aux présents Statuts seront déterminés en conformité avec les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### *Souscription et Paiement*

Puis, les parties comparantes, représentées comme il a été établi ci-dessus, déclarent souscrire aux actions comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Capital libéré (en EUR)	Nombre d'actions
Luxglobal Services S.à r.l. . . . .	31,000.-	31,000.-	310
Total: . . . . .	31,000.-	31,000.-	310

Les 310 (trois cent dix) actions de la Société ont été entièrement souscrites par les souscripteurs et ont été entièrement libérées par un paiement en numéraire de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera ce jour et prendra fin le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2012.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément quelles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société suite à cette constitution, sont approximativement évalués à EUR 1.300,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Les personnes nommées ci-dessus, dûment représentées comme décrit ci-dessus, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant elles-mêmes comme dûment convoquées, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir d'abord vérifié si elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre de commissaire aux comptes à 1 (un).
3. Sont nommés administrateurs:

##### *Administrateur A:*

Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, né à Luxembourg le 18 juillet 1956, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

##### *Administrateurs B:*

Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, né à Heerlen, Pays-Bas, le 22 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, et

La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

La société sera valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A avec un administrateur B.

4. Est nommée Commissaire aux comptes:

Zimmer & Partners S.A., 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en deux mille dix-sept (2017).

6. Le Conseil d'administration est autorisé, dans les limites de l'article 11, à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société y afférent à tout(s) membre(s) du Conseil ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs.)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes susmentionnées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 14 décembre 2011. Relation: CAP/2011/4843. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I: Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174507/729.

(110203297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

**Index Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Index Luxembourg S.A. Holding).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.740.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INDEX LUXEMBOURG S.A. HOLDING, établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.740, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 14 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 295 du 19 mars 2003, modifié suivant acte du notaire Emile SCHLESSER, susdit, du 11 mars 2004, publié au dit Mémorial C, numéro 533 du 22 mai 2004, modifié suivant acte du notaire Emile SCHLESSER, susdit, du 5 octobre 2006, publié au dit Mémorial C, numéro 2263 du 4 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Démission des administrateurs, du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué; 5.- Nomination d'un administrateur;

6.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit :

**"Art. 1<sup>er</sup>** , 2<sup>e</sup> alinéa : Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société



pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

*Deuxième résolution*

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

**"Art. 4. , 4<sup>e</sup> alinéa:** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué, à savoir :

- MAYA INVEST LTD, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street, administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué;
- PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49, Loubourdonnais Street, 5th Floor, C&R Court, administrateur;
- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, administrateur.

*Cinquième résolution*

Ayant constaté que toutes les actions de la société sont réunies en une seule main, l'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur unique:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent, l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante :

**"Art. 2. :** La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion du patrimoine familial (la Loi SPF), et dans les limites de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière. L'objet de la Société inclut toute activité consistant en des placements classiques ou de type alternatif, au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, incluant de manière non exhaustive, les actions, obligations, devises, organismes de placement collectif, options futures, produits dérivés, toutes catégories de produits structurés, private equity, hedge funds, étant entendu que l'utilisation d'instruments dérivés ne se limitera pas à des opérations de couverture d'investissements existants.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF."

Par conséquent le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts sera modifié comme suit :

**"Art. 1<sup>er</sup> ,** premier alinéa: Il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial avec la dénomination de INDEX LUXEMBOURG S.A., SPF."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM 2010/421. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2011175987/99.

(100093820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**Trophy Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.402.

---

*Extrait: Résolution circulaire du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

Le Conseil d'Administration a pris la décision de nommer Mazars Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Réviseur d'entreprises agréé*

MAZARS LUXEMBOURG

(ayant son siège social à L-2530 LUXEMBOURG, 10 A, rue Henri M. Schnadt)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159370/16.

(110185493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

**Alta Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159638/9.

(110185695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Altiga International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.970.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159639/9.

(110185847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Altiga International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.970.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159640/9.

(110185851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Antar Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 81.297.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159642/9.

(110185553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Bio Technology CONSULTING Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 138.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159652/10.

(110186027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Bamalité S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 44.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159651/10.

(110186018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.168.

Le bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BLUEORCHARD FUND SCA SICAV-FIS*

Société en commandite par actions

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011159654/16.

(110185798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.168.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BLUEORCHARD FUND SCA SICAV-FIS*

Société en commandite par actions

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011159653/15.

(110185774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Cherryhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.549.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 22 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011159672/10.

(110186052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**C.Z.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4741 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 68.750.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 21/11/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011159671/13.

(110185915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Climre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.386.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2010*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

1. Les mandats de Messieurs Giuseppe de LONGHI et Angelo de BERNARDI, ainsi que le mandat de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A., représentée par Gilles COREMANS prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Les mandats de Angelo de BERNARDI, domicilié à Rue Beaumont 17, L-1219 Luxembourg, ainsi que le mandat de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A., représentée par Gilles COREMANS, domicilié professionnellement à Route de Trèves 6B, L-2633 Senningerberg, sont reconduits à l'unanimité.

Le mandat de Giuseppe de LONGHI n'est pas reconduit et l'Assemblée décide de nommer Monsieur Jacopo ROSSI domicilié à Rue du Marché aux Herbes 10, L-1728 Luxembourg, pour le remplacer.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

2. Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers n'est pas reconduit.

L'Assemblée décide de nommer le réviseur d'entreprises Ernst & Young domicilié au Parc d'Activité Syrdall 7, L-5365 Munsbach, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Référence de publication: 2011160297/21.

(110186274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**INGLENOOK Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.464.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendundelf, den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr David BAUMANN, Berater, geboren in Tallin, Estonien, am 11. Januar 1959, wohnhaft in 217, Chemin de la Meingarde, F-06390 Berre les Alpes, Frankreich, anbei vertreten durch Herrn Thomas WIKSTRÖM, wohnhaft in 3b, Millewee, L-7257 Helmsange, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 14. November 2011,

welche Vollmacht, nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch die Komparentin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt und mit derselben einregistriert wird.

Welcher Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat Nachfolgendes zu beurkunden:

Dass er der alleinige Aktionär der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "INGLENOOK Consulting Sàrl" ist, mit Sitz in L-1371 Luxembourg, 1, Val Ste Croix,

gegründet unter dem Namen „Master Food Sàrl“ gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER mit Amtssitz in Luxemburg, am 30. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1683 vom 25. November 2002,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B 89464,

dass das Gesellschaftskapital aktuell 12.500 Euro beträgt und eingeteilt ist in 124 Anteile mit einem Nennwert von einhundert Euro pro Anteile, vollends eingezahlt;

dass der Komparent Eigentümer sämtlicher Aktien des Gesellschaftskapitals geworden ist und das gesamte Gesellschaftskapital innehält und die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat, und sie gegenwärtig die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst;

alsdann überreichte der Komparent dem amtierenden Notar eine Abschlussbilanz mit Prüfungsbericht, welche nach „ne varietur“ Zeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben.

Der Komparent erklärte alsdann, in seiner Eigenschaft als Rechtsnachfolger der Gesellschaft, in voller Kenntnis der Satzung und vorstehender Bilanz, sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu vereinnahmen, und sich zu verpflichten sämtliche ausstehenden Schulden der Gesellschaft, ob gegenwärtig bekannt oder unbekannt, selbstschuldnerisch zu übernehmen,

dass die Gesellschaft "INGLENOOK Consulting Sàrl" folglich ab dem heutigen Datum als liquidiert zu betrachten ist,

dass allen Geschäftsführern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage erteilt wird,

dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der gesetzlich festgelegten Dauer von fünf Jahren in 3b, Millewee, L-7257 Helmsange verwahrt bleiben; und die Anteile sowie das Anteilsregister in Gegenwart des amtierenden Notars entwertet wurden.

Der Komparent wurde alsdann vom amtierenden Notar über Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften belehrt, dass keine Verschmelzung zwischen dem Vermögen der Gesellschaft und dem des Rechtsnachfolgers und die Übernahme des Gesellschaftsvermögens durch den vormalig alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen, ab dem Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde geschehen kann sofern kein Gläubiger der derzeit aufgelösten und liquidierten Gesellschaft die Gewährung von Sicherheiten verlangt hat.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé:, T. WIKSTRÖM, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50846. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159815/54.

(110186063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Evonik Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 18.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158914/10.

(110185494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Cidron Food Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 300.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.735.

Les comptes annuels pour la période du 23 février 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159673/11.

(110185832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Cidron Food Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 22.792.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.036.

---

Les comptes annuels pour la période du 10 décembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159674/11.

(110185833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Cleanoz Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.724.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2011:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme administrateur:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg  
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.  
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011160294/22.

(110186637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Cofinance Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 80.108.

---

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011159675/13.

(110185744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**e-plus 3G Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 75.636.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 novembre 2011*

En date du 8 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thorsten DIRKS de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 novembre 2011;

- de nommer Monsieur Rafal MARKIEWICZ, né le 18 octobre 1970 à Konskie, Pologne, demeurant au 56a, Hans-Vilz-Weg, D-40489 Dusseldorf, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

E-PLUS 3G Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011160180/19.

(110186669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Financière de l'Ouest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.967.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 octobre 2011.*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à l'échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

MM. Marco Gostoli, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Davide Mantegazza, demeurant au 12 Corso Magenta, I-20123 Milan (Italie), administrateur;

Mme Manuela D'Amore, employée privée demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011160371/22.

(110186692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Ambassador S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.590.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 22 novembre 2011*

1. M. Christian HEINEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. David SANA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. Le nombre de gérants a été augmenté de deux (2) à quatre (4).

4. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

5. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

6. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

7. M. Julien PONSON, administrateur de sociétés, né à Poissy (France), le 29 juillet 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Ambassador S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011160192/27.

(110186281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**LMR Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.452.

*Extrait de transfert de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 que:

RC Services Limited ayant son siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada transfère l'intégralité de ses 520 (cinq cent vingt) parts sociales comme suit,

- 104 (cent quatre) parts sociales à BXR3 Holdings Inc, immatriculée auprès du Registre du Canada sous le numéro 002262856

- 104 (cent quatre) parts sociales à HER1 Holdings Inc, immatriculée auprès du Registre du Canada sous le numéro 002262860

- 104 (cent quatre) parts sociales à RXH1 Holdings Inc, immatriculée auprès du Registre du Canada sous le numéro 002262858

- 104 (cent quatre) parts sociales à LXB1 Holdings Inc, immatriculée auprès du Registre du Canada sous le numéro 002262859

- 104 (cent quatre) parts sociales à VRM1 Holdings Inc, immatriculée auprès du Registre du Canada sous le numéro 002262857

Aussi, les nouveaux actionnaires ont chacun leur siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada.

*Pour LMR Global Holdings S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011160484/27.

(110186368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Ebuzzing, Société Anonyme,**

**(anc. WIKIO Luxembourg).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-Sur-Alzette,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WIKIO Luxembourg (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, incorporated on 20 January 2006 by deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 113995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 878 of 4 May 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended the last time by deed of the undersigned notary, dated 28 July 2011, published in the Mémorial number 2427 of 10 October 2011.



The meeting was presided by Me Sophie Bronkart, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Me Karolina Szpinda, maître en droit, residing in Luxembourg and as scrutineer Mr Julien De Mayer, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held by them, are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

The shareholders have been duly convened by registered mail sent on 10 November 2011.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of all the three 342,094 shares in issue in the Company (being (i) 224,956 Ordinary Shares, (ii) 62,320 class A preference shares (divided into (a) 46,070 Series A1 Preference Shares and (b) 16,250 Series A2 Preference Shares), and (iii) 54,818 class B preference shares (divided into (x) 36,533 Series B1 Shares and (y) 18,285 Series B2 Shares), (259,838) shares (being (152,846) Ordinary Shares (54,019) Class A Preference Shares and (52,973) Class B Preference Shares) of the Company are duly represented at the present general meeting so that 75,95 % of the issued share capital and shareholders of the Company are represented at the present meeting and declare having had full knowledge of its agenda.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Change of the name of the Company into "Ebuzzing", amendment of article 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

"A public limited liability company (société anonyme) with the name "Ebuzzing" (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and these articles of association (the "Articles")."

2. Reduction of the nominal value of the three hundred forty-two thousand ninety-four (342,094) shares of different classes in issue of the Company issued by the Company from their current nominal value of ninety-three Euro (€93) to twenty-five Euro (€25); consequential reduction of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one million eight hundred fourteen thousand seven hundred forty-two Euro (€31,814,742) to eight million five hundred fifty-two thousand three hundred fifty Euro (€8,552,350); allocation of an amount of twenty three million one hundred fifty four thousand eight hundred and sixteen Euro (€23,154,816) to the share premium of the Company; consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth under item 3 of the present agenda; consequential reduction of the authorised share capital of the Company from its current amount of twelve million nine hundred and eighty thousand two hundred and eighty-nine Euro (€ 12,980,289) to three million four hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-five Euro (€3,489,325) to be represented by one hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-three (139,573) shares of different classes of a nominal value of twenty-five Euro (€25); consequential amendment of article 5.2 of the articles of association of the Company as set forth hereunder; acknowledgement of the payment by Bertrand Quesada of seven hundred ninety-one Euro (€791) and Serge Alleyne of seven hundred ninety-one Euro (€791) being equal to the balance of nominal value of the shares subscribed by them at the extraordinary general meeting of the Company of 11 November 2010;

" 5.2. The authorised capital of the Company is set at three million four hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-five Euro (€3,489,325) which shall be represented by:

- one hundred and thirty-four thousand three hundred and thirty-eight (134,338) Ordinary Shares; and
  - five thousand two hundred and thirty-five (5,235) Class A Preference Shares (of any series);
- each having a nominal value of twenty-five Euro (€25)."

3. Increase of the share capital of the Company from its amount at the time further to item 2 of the agenda of eight million five hundred fifty-two thousand three hundred fifty Euro (€8,552,350) to eight million six hundred fifty-seven thousand three hundred fifty Euro (€8,657,350) by the issue of a total of four thousand two hundred (4,200) new Ordinary Shares (the "New Shares") of a nominal value of twenty-five Euro (€25) for an aggregate subscription price of one hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (€157,500) further to the exercise by (i) Mr Pierre Chappaz of four thousand (4,000) warrants issued by the Company on 27 November 2006 and (ii) Mr Etienne Mouthon of two hundred (200) warrants issued by the Company on 27 November 2006, each giving the right to subscribe to one (1) share for an exercise price of thirty-seven Euro and fifty Euro-cents (€37,5) each; allocation of the nominal value of the shares to the share capital of the Company and the remainder to the share premium; amendment of article 5.1 of the articles of association as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at eight million six hundred fifty-seven thousand three hundred fifty Euro (€8,657,350) represented by:

- Two hundred twenty-nine thousand one hundred fifty-six (229,156) ordinary shares (the "Ordinary Shares");

- sixty-two thousand three hundred and twenty (62,320) class A preference shares (the “Class A Preference Shares”) themselves divided into forty-six thousand seventy (46,070) Series A1 Preference Shares and sixteen thousand two hundred fifty (16,250) Series A2 Preference Shares; and

- fifty-four thousand eight hundred and eighteen (54,818) class B preference shares (the “Class B Preference Shares”) themselves divided into thirty-six thousand five hundred thirty-three 36,533 Series B1 Shares and eighteen thousand two hundred eighty-five 18,285 Series B2 Shares; each with a nominal value of twenty-five Euro (€25).”

4. Waiver, to the extent necessary, by the existing shareholders of their preferential subscription rights with respect to the issue of the new Ordinary Shares upon conversion of the warrants.

5. Acknowledgment and approval of the new warrants to be issued by the Company granting the right to subscribe to Class B2 Shares according to the terms and conditions set forth by the board of directors of the Company.

6. Amendment of inter alia articles 11 and 12 of the articles of association in order to provide for electronic signature facilities with respect to the management and administration of the Company.

After deliberation, the general meeting unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to change of the name of the Company into "Ebuzzing" and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

*Second resolution*

The meeting resolved to reduce the nominal value of the three hundred forty-two thousand ninety-four (342,094) shares of different classes in issue of the Company from their current nominal value of ninety-three Euro (€93) to twenty-five Euro (€25).

In order to reflect the above, the meeting resolved to:

- reduce the share capital of the Company from its current amount of thirty-one million eight hundred fourteen thousand seven hundred forty-two Euro (€31,814,742) to eight million five hundred fifty-two thousand three hundred fifty Euro (€8,552,350) and to allocate an amount of twenty three million one hundred fifty four thousand eight hundred and sixteen Euro (€23,154,816) (corresponding to the balance of the previous and the new nominal value of the outstanding shares which has been paid in as of today) to the share premium of the Company;

- reduce the authorised share capital of the Company from its current amount of twelve million nine hundred and eighty thousand two hundred and eighty-nine Euro (€ 12,980,289) to three million four hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-five Euro (€3,489,325) to be represented by one hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-three (139,573) shares of different classes of a nominal value of twenty-five Euro (€25);

- amend article 5.2 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

The meeting acknowledged the payment by Bertrand Quesada of seven hundred ninety-one Euro (€791) and Serge Alleyne of seven hundred ninety-one Euro (€791) being equal to the balance of nominal value paid in on their respective 791 ordinary shares subscribed by them at the extraordinary general meeting of the Company of 11 November 2010 (i.e. €24) and the new nominal value (€25) so that the nominal value of these 1,582 ordinary shares is now fully paid in. Evidence of the payment thereof was showed to the undersigned notary.

*Third resolution*

The meeting resolved to increase the share capital of the Company from its amount at the time further to the second resolution of eight million five hundred fifty-two thousand three hundred fifty Euro (€8,552,350) to eight million six hundred fifty-seven thousand three hundred fifty Euro (€8,657,350) by the issue of a total of four thousand two hundred (4,200) new Ordinary Shares (the “New Shares”) of a nominal value of twenty-five Euro (€25) for an aggregate subscription price of one hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (€157,500) further to the exercise by (i) Mr Pierre Chappaz of four thousand (4,000) warrants issued by the Company on 27 November 2006 and (ii) Mr Etienne Mouthon of two hundred (200) warrants issued by the Company on 27 November 2006, each giving the right to subscribe to one (1) ordinary share of €25 for an exercise price of thirty-seven Euro and fifty Euro-cents (€37,5) each.

The meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the shares (i.e. €105,000) to the share capital of the Company and the remainder (i.e. €52,500) to the share premium.

Evidence of the payment of the subscription price of the New Shares being an aggregate amount of €157,500 was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of association as set forth in the agenda.

*Fourth resolution*

The existing shareholders agree to waive, to the extent necessary, their preferential subscription rights with respect to the issue of the New Shares upon conversion of the warrants.

*Fifth resolution*

The meeting acknowledged and approved the new warrants to be issued by the Company granting the right to subscribe to Class B2 Shares according to the terms and conditions set forth by the board of directors of the Company.

*Sixth resolution*

The meeting resolved to amend articles 11 and 12 of the articles of association in order to provide for electronic signature facilities with respect to the management and administration of the Company as set forth below:

**Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company. (...)**

11.1 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided that any such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this Article 11. Any such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each director of the Company (circular resolution) in accordance with article 12.3. The date of the resolution shall be the date of the last signature.

11.2 The board of directors may also, in all circumstances unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing. Such resolutions, signed by each board member in accordance with article 12.3, will be as valid and will have the same effect as resolutions passed at a meeting duly convened and held. The handwritten or electronic signatures may appear on one document or several physical or electronic copies of the same documents by letter, cable, facsimile, telex or any other mean.

**Art. 12. Minutes of the meetings of the board.**

12.1 The minutes of the meetings of the board of directors of the Company will be signed by the members present at the relevant meetings, in the manner provided by article 12.3.

12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed and certified by the chairman of the board of directors of the Company or by any other person duly appointed, in the manner provided by article 12.3.

12.3 The directors of the Company may sign minutes of the meetings of the board of directors of the Company or circular resolutions of the Company by (i) handwritten signature or (ii) electronic signature. The electronic signature shall have the same value as a handwritten signature pursuant to article 1322-1 of the Luxembourg Civil Code. The Company shall provide each director of the Company with a certificate issued by either (a) an approved certification service provider (prestataire accrédité de service de certification) complying with the law of 14 August 2000 on electronic commerce as amended or any law or regulation amending or replacing this law, or (b) a certificate issued by a certification service provider offering the same level of services than an approved certification service provider described under (a) above.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at € 2,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WIKIO Luxembourg (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, constituée en date du 20 janvier 2006 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéro 878 du 4 mai 2006. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, daté du 28 juillet 2011, publié au Mémorial, numéro 2427 du 10 octobre 2011.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Sophie Bronkart, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme secrétaire M<sup>e</sup> Karolina Szpinda, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Mr Julien De Mayer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés, ensemble avec le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Les actionnaires ont été dûment convoqués par lettre recommandée envoyée le 10 novembre 2011.

Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste que la totalité des 342.094 actions en circulation dans la Société, (à savoir, (i) 224.956 Actions Ordinaires, (ii) 62.320 actions préférentielles de classe A (divisées en (a) 46.070 Actions Préférentielles de Catégorie A1 et (b) 16.250 Actions Préférentielles de Catégorie A2), et (iii) 54.818 actions préférentielles de classe B (divisées en (x) 36.533 Actions de Catégorie B1 et (y) 18.285 Actions de Catégorie B2), (259.838) actions (à savoir (152.846) Actions Ordinaires (54.019) Actions Préférentielles de Classe A et (52.973) Actions Préférentielles de Classe B) de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale, de sorte que 75,95 % du capital social émis et des actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée et déclarent avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour.

III. Il résulte de ce qui précède, que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société en "Ebuzzing", modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de se lire comme suit:

"Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de "Ebuzzing" (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts")."

2. Réduction de la valeur nominale des trois cent quarante-deux mille quatre-vingt-quatorze (342.094) actions de différentes classes en circulation dans la Société émises par la Société afin de la porter de sa valeur actuelle de quatre-vingt-treize euros (€93) à vingt-cinq euros (€25); réduction corrélative du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de trente et un millions huit cent quatorze mille sept cent quarante-deux euros (€31.814.742) à huit millions cinq cent cinquante-deux mille trois cent cinquante euros (€8.552.350); affectation d'un montant de vingt-trois millions cent cinquante-quatre mille huit cent seize euros (€23.154.816) à la prime d'émission de la Société; modification corrélative de l'article 5.1 des statuts de la Société, tel qu'exposé au point 3 du présent ordre du jour; réduction corrélative du capital social autorisé de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze millions neuf cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (€ 12.980.289) à trois millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (€3.489.325) à représenter par cent trente-neuf mille cinq cent soixante-treize (139.573) actions de différentes classes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25); modification corrélative de l'article 5.2 des statuts de la Société, tel qu'exposé ci-dessous; prise de connaissance du paiement effectué par Bertrand Quesada de sept cent quatre-vingt-onze euros (€791) et par Serge Alleyne de sept cent quatre-vingt-onze euros (€791) correspondant à la valeur nominale des actions auxquelles ils ont souscrites à l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 11 novembre 2010;

" 5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à trois millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (€3.489.325) qui sera représenté par:

- cent trente-quatre mille trois cent trente-huit (134.338) Actions Ordinaires; et
- cinq mille deux cent trente-cinq (5.235) Actions Préférentielles de Classe A (de toute catégorie);  
d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25 chacune)."

3. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter, en vertu du point 2 de l'ordre du jour, d'un montant de huit millions cinq cent cinquante-deux mille trois cent cinquante euros (€8.552.350) à huit millions six cent cinquante-sept mille trois cent cinquante euros (€8.657.350) par l'émission d'un nombre total de quatre mille deux cents (4.200) nouvelles Actions Ordinaires (les "Nouvelles Actions") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) pour un prix de souscription total de cent cinquante-sept mille cinq cents euros (€157.500) à la suite de l'exercice par (i) M. Pierre Chappaz de quatre mille (4.000) warrants (bons de souscription) émis par la Société, le 27 novembre 2006, et (ii) M. Etienne Mouthon de deux cents (200) warrants (bons de souscription) émis par la Société, le 27 novembre 2006, conférant chacun le droit de souscrire à une (1) action pour un prix d'exercice de trente-sept euros et cinquante centimes d'euros (€37,5) chacune; affectation de la valeur nominale des actions au capital social de la Société et le solde à la prime d'émission; modification de l'article 5.1 des statuts comme suit:

" 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à huit millions six cent cinquante-sept mille trois cent cinquante euros (€8.657.350) représenté par:

- deux cent vingt-neuf mille cent cinquante-six (229.156) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires");
- soixante-deux mille trois cent vingt (62.320) actions préférentielles de classe A (les "Actions Préférentielles de Classe A") divisées en quarante-six mille soixante-dix (46.070) Actions de Catégorie A1 et seize mille deux cent cinquante (16.250) Actions Préférentielles de Catégorie A2; et
- cinquante-quatre mille huit cent dix-huit (54.818) actions préférentielles de classe B (les "Actions Préférentielles de Classe B") divisées en trente-six mille cinq cent trente-trois (36.533) Actions de Catégorie B1 et dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (18.285) Actions de Catégorie B2;  
d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25), chacune."

4. Renonciation, dans la mesure nécessaire, par les actionnaires existants à leurs droits de souscription préférentiels eu égard à l'émission de nouvelles Actions Ordinaires au moment de la conversion des warrants (droits de souscription).

5. Prise de connaissance et approbation des nouveaux warrants (bons de souscription) à émettre par la Société conférant le droit de souscrire aux Actions de Classe B2 conformément aux termes et conditions établies par le conseil d'administration de la Société.

6. Modification, entre autres, des articles 11 et 12 des statuts aux fins de prévoir des moyens de signature électronique eu égard à la gestion et l'administration de la Société.

Après délibération, l'assemblée générale a, à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé de changer la dénomination de la Société en "Ebuzzing" et de modifier l'article 1 des statuts de la Société, tel qu'exposé à l'ordre du jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de réduire le montant de la valeur nominale des trois cent quarante-deux mille quatre-vingt-quatorze (342.094) actions de différentes classes en circulation dans la Société afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize euros (€93) à vingt-cinq euros (€25).

Aux fins de refléter ce qui précède, l'assemblée a décidé:

- de réduire le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de trente et millions huit cent quatorze mille sept cent quarante-deux euros (€31.814.742) à huit millions cinq cent cinquante-deux mille trois cent cinquante euros (€8.552.350) et d'affecter un montant de vingt-trois millions cent cinquante-quatre mille huit cent seize euros (€23.154.816) (correspondant au solde de la nouvelle et de l'ancienne valeur nominale des actions en circulation qui a été payé à la date d'aujourd'hui) à la prime d'émission de la Société;

- de réduire le capital social autorisé de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze millions neuf cent quatre vingt mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (€ 12.980.289) à trois millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (€3.489.325) à représenter par cent trente-neuf mille cinq cent soixante-treize (139.573) actions de différentes classes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25);

- de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société, tel qu'exposé à l'ordre du jour.

L'assemblée a pris connaissance du paiement effectué par Bertrand Quesada de sept cent quatre-vingt-onze euros (€791) et par Serge Alleyne de sept cent quatre-vingt-onze euros (€791) correspondent au solde de la valeur nominale payée pour leurs 791 actions ordinaires respectives auxquelles ils ont souscrit lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 11 novembre 2010 (à savoir €24) et la nouvelle valeur nominale (€25), de sorte que la valeur nominale desdites 1.582 actions ordinaires a maintenant été entièrement payée. Preuve du paiement y afférent a été montrée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter, en vertu du point 2 de l'ordre du jour, d'un montant de huit millions cinq cent cinquante-deux mille trois cent cinquante euros (€8.552.350) à huit millions six cent cinquante-sept mille trois cent cinquante euros (€8.657.350) par l'émission d'un nombre total de quatre mille deux cents (4.200) nouvelles Actions Ordinaires (les "Nouvelles Actions") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) pour un prix de souscription total de cent cinquante-sept mille cinq cents euros (€157.500) à la suite de l'exercice par (i) M. Pierre Chappaz de quatre mille (4.000) warrants (bons de souscription) émis par la Société, le 27 novembre 2006, et (ii) M. Etienne Mouthon de deux cents (200) warrants (bons de souscription) émis par la Société, le 27 novembre 2006, conférant chacun le droit de souscrire à une (1) action ordinaire à hauteur de €25 pour un prix d'exercice de trente-sept euros et cinquante centimes d'euros (€37,5) chacune.

L'assemblée a décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des actions (à savoir €105.000) au capital social de la Société et le solde (à savoir €52.500) à la prime d'émission.

Preuve du paiement du prix de souscription des Nouvelles Actions s'élevant au total à €157,500 a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts, tel qu'exposé à l'ordre du jour.

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires existants acceptent de renoncer, dans la mesure nécessaire, à leurs droits de souscription préférentiels eu égard à l'émission des Nouvelles Actions au moment de la conversion des warrants (droits de souscription).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée a pris connaissance et approuvé les nouveaux warrants (bons de souscription émis par la Société conférant le droit de souscrire à des Actions de Classe B2 conformément aux termes et conditions établies par le conseil d'administration de la Société.

### Sixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier les articles 11 et 12 des statuts aux fins de prévoir des moyens de signature électronique eu égard à la gestion et l'administration de la Société, tel qu'exposé ci-dessous:

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société. (...)**

11.1 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par écrit pourvu qu'elle soit précédée d'une délibération entre les administrateurs par des moyens tels que ceux mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution peut consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque administrateur de la Société (résolution circulaire) conformément à l'article 12.3. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

11.2 Le conseil d'administration peut également, en toutes circonstances, adopter à l'unanimité des résolutions écrites par voie de circulaire. De telles résolutions signées par chaque membre du conseil conformément à l'article 12.3. auront la même validité et opposabilité que des résolutions adoptées durant une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures manuscrites ou électroniques peuvent être apposées sur un document unique ou sur diverses copies papier ou électroniques du même document effectuées par lettre, câble, fac-similé, télex ou tout autre moyen.

#### **Art. 12. Procès-verbal des réunions du conseil.**

12.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par les membres présents aux réunions pertinentes, de la manière prévue à l'article 12.3.

12.2 Les copies ou extraits desdits procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés certifiés conformes par le président du conseil d'administration de la Société ou par tout mandataire dûment habilité, de la manière prévue à l'article 12.3.

12.3 Les administrateurs de la Société peuvent signer des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société ou des résolutions circulaires de la Société par voie de (i) signature manuscrite ou (ii) signature électronique. La signature électronique aura la même valeur que la signature manuscrite en vertu de l'article 1322-1 du Code Civil luxembourgeois. La Société transmettra à chaque administrateur de la Société un certificat émis par soit (a) un prestataire accrédité de service de certification conformément à la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique, telle que modifiée, ou toute loi ou réglementation modifiant ou remplaçant cette loi, ou (b) un certificat émis par un prestataire de service de certification accrédité offrant le même niveau de services que le prestataire de service de certification accrédité décrit sous (a) ci-dessus.

### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite de ce qui précède sont estimés à € 2.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; qu'à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du Bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bronkart, K. Szpinda, J. De Mayer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159402/333.

(110185052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---

#### **Cameron Lux I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011159682/11.

(110185692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Mondorf-Sport Ksibi Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, Domaine Thermal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.714.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 08/08/2011*

L'assemblée est ouverte à 13 heures, à son siège social, sous la présidence de Madame AMZIL Aïcha agissant en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

- Changement d'adresse du siège social de la société

Approbation de la nouvelle adresse du siège social de la société MONDORF-SPORT KSIBI S.à r.l.

Domaine Thermal

L-5610 Mondorf-Les-Bains

- Démission de Monsieur WENGLER Norbert

La présidente a validée et approuvée, la démission de Monsieur WENGLER Norbert en date du 8 août 2011.

- Cessions des Parts

La présidente a validée et approuvée, que Monsieur WENGLER Norbert a cédé à Mademoiselle KSIBI Loubna, 10 parts sociales, qu'il détenait dans la société, que Madame AMZIL Aïcha a cédée à Mademoiselle KSIBI Loubna, 35 parts sociales, qu'elle détenait dans la société et que Monsieur KSIBI Rachid a cédé à Mademoiselle KSIBI Loubna, 5 parts sociales, qu'il détenait dans la société.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés et signées par les personnes concernées en date du 8 août 2011 et par la gérance du représentant légal au nom de la société, il résulte que le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

	Parts Sociales
Mademoiselle KSIBI Loubna, demeurant à F-57310 BERTRANGE, 43, rue St. Laurent . . . . .	50 parts
Madame AMZIL Aïcha, demeurant à F-57310 BERTRANGE, 43, rue St. Laurent . . . . .	10 parts
Monsieur KSIBI Rachid, demeurant à -57310 BERTRANGE, 43, rue St. Laurent . . . . .	40 parts
Total . . . . .	<u>100 parts</u>

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 € chacune soit un capital de 12.500,00 €.)

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la Présidente lève la réunion à 13:30 heures

Mondorf-Les-Bains, le 8 août 2011.

Mademoiselle KSIBI Loubna / Madame AMZIL Aïcha /  
Monsieur KSIBI Rachid / Monsieur WENGLER Norbert.

Référence de publication: 2011160530/34.

(110186609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Oso Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 141.071.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 22 novembre 2011, a renouvelé les mandats des membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Salim ISMAIL, membre de catégorie A et président du conseil de surveillance, administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe, Madagascar;

- Madame Michelle DELFOSSE, membre de catégorie A du conseil de surveillance, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, membre de catégorie A du conseil de surveillance, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Ziyad BUNDHUN, membre de catégorie B du conseil de surveillance, Level 4, Travel House, Sir William Newton Street, Port Louis, République de Maurice.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 avril 2012.

Le conseil de surveillance a ensuite, dans ses résolutions 22 novembre 2011, renouvelé le mandat des membres du directoire:

- Monsieur Mathias ISMAIL, président du directoire, administrateur de sociétés, 1, avenue des Savoies, F-94150 Rungis, France;

- Monsieur Gauthier ISMAIL, membre du directoire, administrateur de société, 1, avenue des Savoies, F-94150 Rungis, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 avril 2012.  
L'assemblée générale du 22 novembre 2011 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes:  
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S, Luxembourg B 113.620  
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 avril 2012.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour *OSO GROUP SA*

Société anonyme

Référence de publication: 2011160558/31.

(110186733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.277.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon ordinaire le 24 mai 2011*

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur à compter du 24 mai 2011 pour une période s'achevant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en mars 2016 afin de délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, Joël WOSNIAK, ingénieur, né le 21 décembre 1972 à Creutzwald (France) et domicilié Chemin de la Glèbe à 57750 Rodemack en France.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à Joël WOSNIAK.

En conséquence, Joël WOSNIAK portera le titre d'administrateur délégué.

*Cinquième résolution*

Le mandat du réviseur d'entreprises étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de désigner le cabinet de révision ERNST & YOUNG Société Anonyme, ayant son siège 7 Parc d'Activité Syrdall à 5365 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011160239/23.

(110186574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Châteaux Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 12A, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 82.498.

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Pascal CLAUSSE, gérant, né le 13 mars 1959 à Luxembourg, demeurant à 12a, route de Zoufftgen, L-3598 Dudelange,

ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, née le 22 janvier 1963 à Lille (France) demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul actionnaire (l'«Actionnaire Unique») de la société anonyme "CHÂTEAUX LUX S.A." (ci-après la "Société"), avec siège social à 12a, route de Zoufftgen L-3598 Dudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.498 (NIN 2001 2214 589),

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1188 du 18 décembre 2001.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris la résolution suivante:



*Résolution unique*

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet:

a) toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 2 septembre 2011 le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1995. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159692/40.

(110186142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Federale Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.557.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FEDERALE MANAGEMENT S.A.*

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011159761/14.

(110185928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Correspondent One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.241.

In the year two thousand and eleven, on the second of November.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Claire H AVET, lawyer, professionally residing in Luxembourg;

acting in the capacity as a special proxy holder of the board of directors of the public limited liability company (société anonyme) "Correspondent One S.A.", having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Léonie GRETHEN, published in the Memorial C number 729 dated 15 April 2011, and registered in the Luxembourg Companies Register under the number B 158.241; (the "Company"), by virtue of the authority conferred to him/her by the minutes of the directors of the Company, adopted on 20 October 2011; a copy of the minutes, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The said appearing person, acting in his/her above stated capacity, has requested the notary to record his/her declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed share capital of the Company is presently set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) registered shares each without par value, each fully paid up and has been subscribed by Altisource Portfolio Solutions S.A. for an amount of twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) divided into twenty five thousand (25,000) registered shares each without par value and by Ocwen Financial

Corporation for an amount of twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) divided into twenty five thousand (25,000) registered shares each without par value.

II.- The Company has a so called authorized but non issued share capital. In accordance with article 5 of the Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), the authorised share capital has been fixed at five hundred million United States Dollars (USD 500,000,000.-) to be divided into five hundred million (500,000,000) registered shares each without par value and with the same rights attached as the existing shares.

III.- That in accordance with the same article 5, the board of directors of the Company has been authorised to increase the subscribed capital of the Company and to amend article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital and has waived the preferential subscription right reserved to the existing shareholders in case of issuance of shares against payment in cash.

IV.- The share capital of the Company has been increased several times from 21 March 2011 to 14 September 2011 as follows (the "Past Capital Increases"):

- Altisource Portfolio Solutions S.A. subscribed to one million (1,000,000) registered shares for an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) on 22 March 2011, then subscribed to two million (2,000,000) registered shares for an amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000.-) on 3 June 2011 and finally subscribed to eleven million nine hundred seventy five thousand (11,975,000) registered shares for an amount of eleven million nine hundred seventy five thousand United States Dollars (USD 11,975,000.-) on 7 July 2011.

- Ocwen Financial Corporation subscribed to one million (1,000,000) registered shares for an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) on 21 March 2011, then subscribed to two million (2,000,000) registered shares for an amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000.-) on 3 June 2011 and finally subscribed to eleven million nine hundred seventy five thousand (11,975,000) registered shares for an amount of eleven million nine hundred seventy five thousand United States Dollars (USD 11,975,000.-) on 7 July 2011.

- Correspondent One Feeder LLC subscribed to five hundred forty nine thousand nine hundred fifty (549,950) registered shares for an amount of five hundred forty nine thousand nine hundred fifty United States Dollars (USD 549,950.-) on 7 July 2011 and then subscribed to one hundred ninety nine thousand nine hundred eighty (199,980) registered shares for an amount of one hundred ninety nine thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 199,980.-) on 8 July 2011 and finally subscribed to seventy (70) registered shares for an amount of seventy United States Dollars (USD 70.-) on 14 September 2011.

V.- That the directors of the Company, by resolution adopted at the meeting of the board of directors held on 20 October 2011 in conformity with article 5 of the Articles of Incorporation, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to article 11 of the Articles of Incorporation, confirmed and ratified, to the extent necessary, the Past Capital Increases of the issued share capital for an aggregate amount of thirty million seven hundred thousand United States Dollars (USD 30,700,000.-) that were implemented pursuant to and within the limits of the authorised share capital of the Company from 21 March 2011 to 14 September 2011 as detailed above and in Schedule 1 and documented in the documentation submitted to the directors from the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) to thirty million seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 30,750,000.-) by the creation and issue of thirty million seven hundred (30,700,000) registered shares and with the same rights attached to the existing shares each fully paid in cash and acknowledged that, further to the Past Capital Increases, the issued share capital of the Company currently amounts to thirty million seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 30,750,000.-) divided into thirty million seven hundred fifty thousand (30,750,000) registered shares each without par value.

VI.- That still pursuant to the powers conferred to the board of directors of the Company and in accordance with article 5 of the Articles of Incorporation, the directors intend to confirm and ratify, their acceptance of the past subscription and payment in cash of the thirty million seven hundred thousand (30,700,000) registered shares as indicated above and in schedule 1 (the "Subscription and Payment") and waived the preferential right of subscription of the existing shareholders to the extent of and where applicable.

VII.- That these thirty million seven hundred thousand (30,700,000) registered shares have been entirely subscribed and fully paid up by the indicated contributions in cash.

Payment of the above mentioned funds has been acknowledged and confirmed by the directors of the Company.

VIII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the first sentence of article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirty million seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 30,750,000.-) divided into thirty million seven hundred fifty thousand (30,750,000) registered shares each without par value, each fully paid up."

*Schedule 1*

Date	Subscriber	Shares subscribed	Amount paid in
14/9/2011	Correspondent OneFeeder, LLC	70	USD 70
8/7/2011	Correspondent OneFeeder, LLC	199,980	USD 200,000

7/7/2011	Correspondent OneFeeder, LLC .....	549,950	USD 550,000
7/7/2011	Altisource Portfolio Solutions S.A. ....	11,975,000	USD 11,975,000
7/7/2011	Ocwen Financial Corporation .....	11,975,000	USD 11,975,000
3/6/2011	Altisource Portfolio Solutions S.A. ....	2,000,000	USD 2,000,000
3/6/2011	Ocwen Financial Corporation .....	2,000,000	USD 2,000,000
22/3/2011	Altisource Portfolio Solutions S.A. ....	1,000,000	USD 1,000,000
21/3/2011	Ocwen Financial Corporation .....	1,000,000	USD 1,000,000

*Valuation - Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro (7.000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le deux novembre,

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Claire HAVET, avocat, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "Correspondent One S.A.", ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729 du 15 avril 2011, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 158.241 (la "Société").

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration de la Société, prises en sa réunion du 20 octobre 2011; une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, pré-désignée, s'élève actuellement à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions nominatives, chacune dépourvue de valeur nominale et intégralement libérées, souscrit par Altisource Portfolio Solutions S.A. pour un montant de vingt cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) divisé en vingt cinq mille (25,000) actions nominatives, chacune dépourvue de valeur nominale et souscrit par Ocwen Financial Corporation pour un montant de vingt cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) divisé en vingt cinq mille (25,000) actions nominatives, chacune dépourvue de valeur nominale.

II.- Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts"), le montant du capital autorisé, est fixé à cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000) divisé en cinq cent millions (500.000.000) actions nominatives chacune dépourvue de valeur nominale, avec les mêmes droits que ceux attachés aux actions existantes.

III.- Qu'en vertu de ce même article 5 des Statuts, le conseil d'administration de la Société a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital et de modifier l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital et ont renoncé au droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants en cas d'émission d'actions contre le paiement en espèces.

IV.- Le capital social de la société a été augmenté à plusieurs reprises du 21 mars 2011 au 14 septembre 2011 comme indiqué ci-dessous (les "Augmentations de Capital Passées"):

- Altisource Portfolio Solutions S.A. a souscrit un million (1.000.000) d'actions nominatives pour un montant de un million de dollars américains (USD 1.000.000) le 22 mars 2011, puis a souscrit deux millions (2.000.000) d'actions nominatives pour un montant de deux millions de dollars américains (USD 2.000.000) le 3 juin 2011 et a finalement souscrit onze millions neuf cent soixante-quinze milles (11.975.000) actions nominatives pour un montant de onze millions neuf cent soixante-quinze milles dollars américains (USD 11.975.000,-) le 7 juillet 2011.

- Ocwen Financial Corporation a souscrit un million (1.000.000) d'actions nominatives pour un montant de un million de dollars américains (USD 1.000.000) le 21 mars 2011, puis a souscrit deux millions (2.000.000) d'actions nominatives pour un montant de deux millions de dollars américains (USD 2.000.000) le 3 juin 2011 et a finalement souscrit onze millions neuf cent soixante-quinze milles (11.975.000) actions nominatives pour un montant de onze millions neuf cent soixante-quinze milles dollars américains (USD 11.975.000,-) le 7 juillet 2011.

- Correspondent One Feeder LLCa souscrit cinq cent quarante neuf mille neuf cent cinquante (549.950) actions nominatives pour un montant de cinq cent quarante neuf mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 549.950,-) le 7 juillet 2011, puis a souscrit cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt (199.980) actions nominatives pour un montant de cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dollars américains (USD 199.980,-) le 8 juillet 2011 et a finalement souscrit à soixante-dix (70) actions nominatives pour un montant de soixante-dix dollars américains (USD 70) le 14 septembre 2011.

V.- Que le conseil d'administration de la Société, en sa réunion du 20 octobre 2011, conformément à l'article 5 des Statuts et conformément aux pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 11 des Statuts, a confirmé et a ratifié, dans le cadre nécessaire, les Augmentations de Capital Passées qui ont été réalisées dans les limites du capital autorisé de la Société depuis le 21 mars 2011 jusqu'au 14 septembre tel que détaillé ci-dessus et en annexe 1 et documenté dans la documentation soumise au Conseil d'Administration du montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) à trente millions sept cent cinquante mille dollars (USD 30.750.000) par l'émission de trente millions sept cent mille (30.700.000) actions, chacune dépourvue de valeur nominale et a pris acte que, suite aux Augmentations de Capital Passées, le capital social souscrit s'élève actuellement à trente millions sept cent cinquante mille dollars (USD 30.750.000) représenté par trente millions sept cent cinquante mille (30.750.000) actions chacune dépourvue de valeur nominale.

VI.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des Statuts, le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription de la totalité des trente millions sept cent mille (30.700.000) actions nouvelles tel qu'indiqué ci-dessus et en annexe 1 (les "Souscriptions et paiements") et ont renoncé au droit de souscription préférentiel réservé aux trois actionnaires existants en cas d'émission d'actions contre le paiement en espèces (le cas échéant):

VII.- Que les trente millions sept cent mille (30.700.000) actions ont été souscrites par les souscripteurs susnommés.

Que le paiement des montants ci-dessus ont été reconnus et confirmés par les directeurs de la Société.

VIII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5 des statuts de la Société en modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente millions sept cent cinquante mille dollars (USD 30.750.000) divisé en trente millions sept cent cinquante mille (30.750.000) actions nominatives chacune dépourvue de valeur nominale.

#### Annexe 1

Date	Souscripteur	Nombres d'actions souscrites	Montant payé
14/9/2011	Correspondent OneFeeder, LLC .....	70	USD 70
8/7/2011	Correspondent OneFeeder, LLC .....	199.980	USD 200.000
7/7/2011	Correspondent OneFeeder, LLC .....	549.950	USD 550.000
7/7/2011	Altisource Portfolio Solutions S.A. ....	11.975.000	USD 11.975.000
7/7/2011	Ocwen Financial Corporation .....	11.975.000	USD 11.975.000
3/6/2011	Altisource Portfolio Solutions S.A. ....	2.000.000	USD 2.000.000
3/6/2011	Ocwen Financial Corporation .....	2.000.000	USD 2.000.000
22/3/2011	Altisource Portfolio Solutions S.A. ....	1.000.000	USD 1.000.000
21/3/2011	Ocwen Financial Corporation .....	1.000.000	USD 1.000.000

#### Evaluation Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (7.000.- EUR).

Dont procès-verbal passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant susmentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Havet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48882. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre.

Référence de publication: 2011159676/192.

(110186064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Crown Premium Private Equity Technology Ventures, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 79.204.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 18. Juni 2008*

- Die Versammlung stimmt zu, Konrad Bächinger, Maximilian F. BRÖNNER, Rüdiger KOLLMANN, Robert PAGANONI und Alfred STRAUBINGER für eine weitere Amtszeit von 6 Jahren als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen;
- Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Pricewaterhouse Coopers für die Prüfung des Geschäftsjahres 2008 zu bestellen.

*Aktualisierung*

- Das Verwaltungsratsmitglied Herr Konrad BÄCHINGER, hat seine Berufsadresse wie folgt geändert:  
Giufsteinweg 3, CH-9475 Sevelen, Schweiz;
- Das Verwaltungsratsmitglied Herr Maximilian F. BRÖNNER, hat seine Berufsadresse wie folgt geändert:  
Schützenstrasse 6, CH-8808 Pfäffikon, Schweiz;
- Die Verwaltungsratsmitglieder Herr Rüdiger KOLLMANN und Herr Alfred STRAUBINGER haben ihre Berufsadresse wie folgt geändert:  
Nördliche Münchner Straße 9c, D-82031 Grünwald, Deutschland.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. November 2011.

Crown Premium Private Equity Technology Ventures

Unterschrift

Référence de publication: 2011160276/24.

(110186317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Cameron Lux IV Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011159683/11.

(110185690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Luxembourg Commodity Undertaking S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.748.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement n° 1273/11 rendu en date du 17 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la clôture pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Luxembourg Commodity Undertaking S.à r.l. avec le dispositif suivant:

"Par ces motifs:

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG COMMODITY UNDERTAKING S.à.r.l., préqualifiée;

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;  
met les frais à la charge du Trésor."

Pour extrait conforme  
Gabriel de La Bourdonnaye  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011160501/22.

(110186438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Cameron Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 155.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011159684/11.

(110185689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Casimir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 48.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011159686/10.

(110185710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**CFI Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 99.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159691/10.

(110185656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Horatius Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 135.968.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 31 octobre 2011 ("L'Assemblée Générale") a renouvelé le mandat de l'administrateur suivant:

- Monsieur Sylvain FERAUD, administrateur, avec adresse professionnelle, 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;  
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2012.

L'Assemblée Générale a nommé les administrateurs suivants:

- Madame Margherita BALERNA BOMMARTINI, administrateur avec adresse professionnelle, via San Salvatore 6, CH-6900 Lugano SUISSE.

- Monsieur Arnaud BOUTEILLER, administrateur, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2012.

L'Assemblée Générale n'a pas renouvelé le mandat de l'administrateur suivant:

- Monsieur Massimo SCOLARI, administrateur, avec adresse professionnelle, via Cadore 40, 20135 Milan, Italie;

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

- DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67 895.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2012.

*Pour Horatius SICAV*

Référence de publication: 2011160416/24.

(110186724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**Chaparral International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8156 Bridel, 30, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 138.407.

---

Le bilan au 31/03/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159693/10.

(110185573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Clarity Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.696.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159695/10.

(110186074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Classic Marine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.143.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159696/10.

(110185696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**CLAUDIA GELENIA Sàrl - WOHNavantgART, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8829 Mamer, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.449.

---

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159697/10.

(110185626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**CLAUDIA GELENIA Sàrl - WOHNavantgART, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8829 Mamer, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.449.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159698/10.

(110185627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Vincent Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.887.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2011*

Il a été décidé:

suite à des cession de parts, de répartir les parts sociales comme suit:

1) «STOCKAGE INDUSTRIEL INVEST S.A.», (Matricide: 2010 2210 434), société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 96.346,

Nombre de parts . . . . .	1.008
TOTAL . . . . .	1.008

Le gérant actuellement en fonction déclare accepter les prédites cessions au nom et pour compte de la société, le tout en vertu de l'article 1690 du Code Civil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 novembre 2011.

*Pour VINCENT LOGISTICS S.à r.l.*

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011160699/24.

(110186775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**SRE Waterloo Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.435.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2011161283/10.

(110186916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**SRE Cumberland S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.998.

—  
Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2011161281/10.

(110186919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

**P.S. Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7595 Reckange (Mersch), 1B, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 85.941.

—  
Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161340/9.

(110186481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---